Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20261013-D2026129-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

N° Acte : **2026-Délib-129-CM 13/10/2026**	Classification **: 8.3 Voirie**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : *Dénominations de voies : Hent Dall Marie Quemere / Impasse Marie Quéméré et* Hent Treuz / Chemin de Traverse**

L'An deux mil vingt-six le treize du mois d'octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

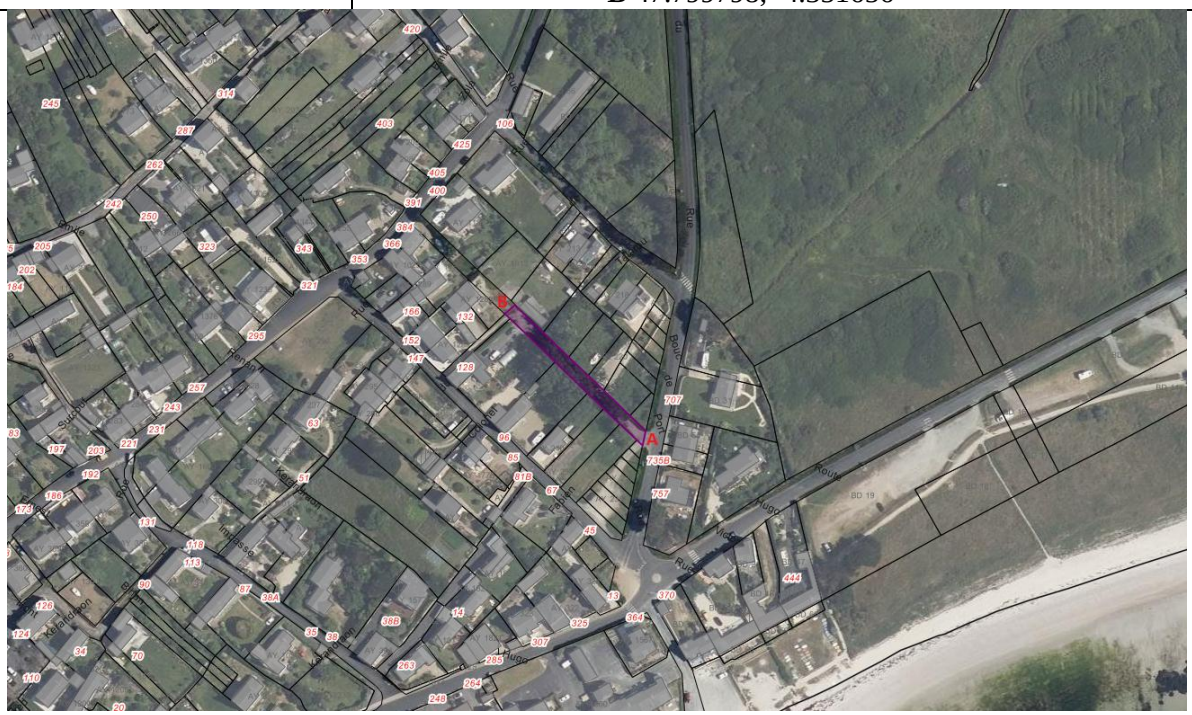
Etaient absents : M. Jonathan PENET (procuration à Mme Corinne LAUTRÉDOU) ; M. Raynald TANTER (procuration à M. Christian BUREL) ; Mme Léonora RAMADANI (procuration à M. Hervé VAILLANT) et M. Hervé LELIÈVRE (procuration à M. David LE BERRE).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Les dénominations des voies communales relèvent de la compétence du Conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

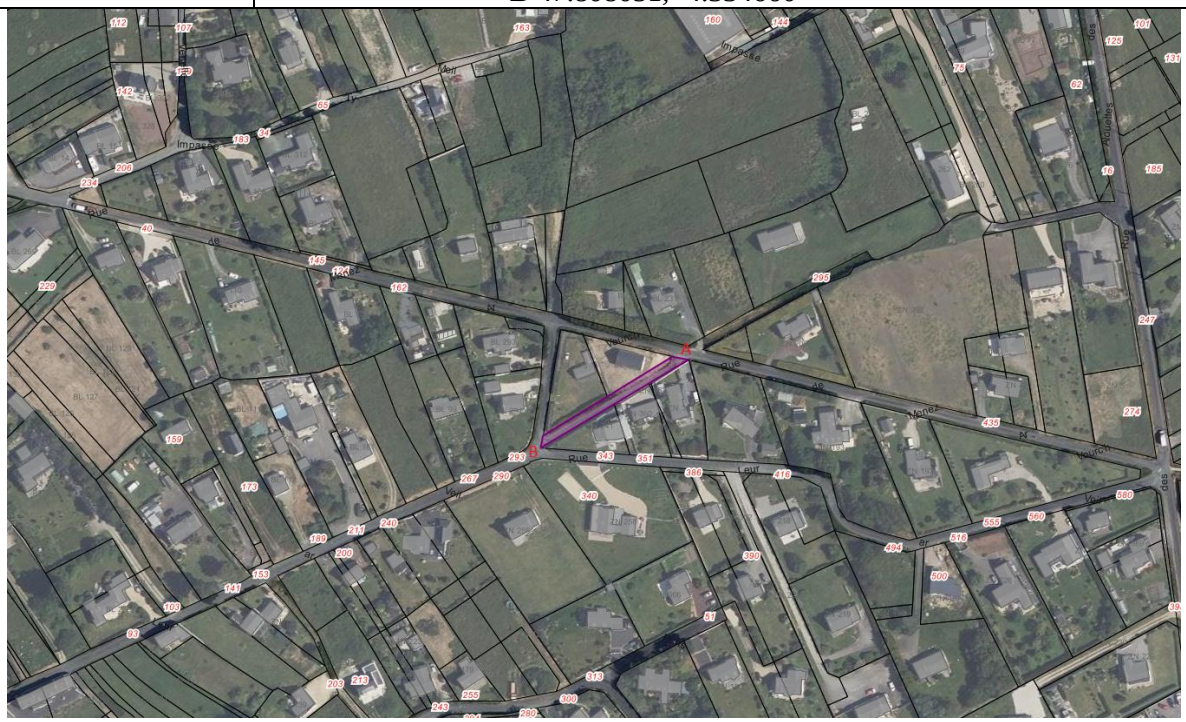
Il est proposé de dénommer comme suit les voies ci-dessous :

Hent Dall Marie Quemere / Impasse Marie Quéméré	Voie prenant son origine rue de Port-de-Bouc entre les parcelles cadastrées AY-229 et AY-238 et se finissant en impasse. Coordonnées GPS : **A** 47.799299, -4.350858 **B** 47.799798, -4.351656



Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20261013-D2026129-DE

Hent Treuz / Chemin de Traverse	Voie prenant son origine rue Menez ar Vourc'h et se prolongeant jusqu'au croisement de la rue Bar Lann avec la rue Leur ar Veil. Coordonnées GPS : **A** 47.808392, -4.333840 **B** 47.808051, -4.334660



Vu l'avis favorable de la commission *« Urbanisme, logement, cadre de vie, environnement et littoral »* du jeudi 1er octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

DE VALIDER les dénominations ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE